

**« LES HEGEMONIES DE LA PENSÉE : COMMENT LES ASYMETRIES
GÉOPOLITIQUES CONDITIONNENT L'IDEE DE BON SENS ? »**

Par EKOMO Fabrice¹

Résumé :

« *Les hégémonies de la pensée : comment les asymétries géopolitiques conditionnent l'idée de bon sens* », se veut être un article qui questionne l'idée de bon sens dans le cadre des Relations Internationales.

Les recherches effectuées ont permis de se rendre compte de ce que l'idée de bon sens revêt a priori une définition universellement admise. Mais que cette définition demeure constamment dévoyée par les asymétries géopolitiques internationales. Même si de plus en plus d'Etats semblent dénoncer ce phénomène.

Mots clés :

Hégémonie de la pensée, asymétries géopolitiques, bon sens, droit international, relations internationales.

Abstract:

"*The hegemonies of thought: how geopolitical asymmetries condition the idea of common sense*", is intended to be an article that questions the idea of common sense in the context of International Relations.

The research carried out has made it possible to realize that the idea of common sense has a priori a universally accepted definition. But let this definition remain constantly misled by international geopolitical asymmetries. Even if more and more States seem to denounce this phenomenon.

Keywords:

Hegemony of thought, geopolitical asymmetries, common sense, international law, international relations.

¹ EKOMO Fabrice est docteur en Droit Public (Droit International/Relation Internationales). Il a obtenu sa thèse de doctorat à la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Tanger (FSJEST) au Maroc.

Introduction

Les mutations juridiques et politiques que subit notre infime espace que constitue l'univers des hommes ont été marquées depuis plusieurs années par des pensées et des idéologies qui, très souvent, ont présenté l'idée de bon sens comme étant « *La chose du monde la mieux partagée* ». ² Elles ont davantage été marquées par des logiques de pensées et des idéologies qui, au-delà de cette appréhension, ont finalement brouillé la notion et invitent de ce fait à opérer une lecture sinon une relecture du concept afin de mieux saisir le sens et le contenu.

A l'origine, l'idée de bon sens s'entend comme le sens qui est bon, c'est-à-dire une trajectoire de la pensée, une certaine représentation que l'on se fait du vrai et du faux. En ce sens, l'idée de bon sens peut se confondre avec l'idée de Raison ³, dans la mesure où celle-ci « *est posée à la fois comme une santé mentale, comme le bon fonctionnement de l'esprit qui permet son adaptation souple, sa disponibilité à l'égard d'une réalité se renouvelant sans cesse, mais aussi comme un instrument, avant tout, de progrès social* ». ⁴

Il y a en effet derrière la définition de l'auteur, le postulat du principe de l'universalité de l'idée de bon sens, c'est-à-dire que le bon sens est une vertu sans frontière, une capacité de jugement reconnu à tous les peuples sans distinction de race, de couleur ou de sexe, parce que c'est un droit que la nature a donné à l'homme, un droit par conséquent imprescriptible et inaliénable. ⁵

C'est ainsi que l'idée de bon sens est apparue comme un principe directeur du droit et des relations internationales. Il a de ce fait été consacré dans plusieurs instruments internationaux sous la forme notamment le principe de l'égalité. Il s'agit par exemple de la

² René DESCARTES, *Discours de la méthode*, Les Échos du Maquis, 2011, p.6.

³ Emmanuel Kant, *Critique de la Raison pure*, Paris, Ed. Flammarion (3^{ème} édition), 2006, 766 p.

⁴ H. Bergson, *Le bon sens et les études classiques*, *Mélanges*, Cité par Clarisse ZOULIM, « *La notion de bon sens dans la philosophie d'Henri Bergson* », Philonsorbonne [Online], 6 | 2012, Online since 04 February 2013, connection on 26 January 2021. URL: <http://journals.openedition.org/philonsorbonne/394>.

⁵ Descartes, *Le discours de la méthode*, Paris, Ed. Les Échos du Maquis, p.6.

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme d'autant plus que l'article premier de ce texte dispose que « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité* ». ⁶ Il pourrait également s'agir de la Charte des Nations-Unies dans la mesure où elle prévoit que : « *l'organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ces membres* ». ⁷

Ainsi, selon ces textes, aucun Etat ne peut prétendre à la supériorité sur un autre Etat, aussi petit qu'il soit, en matière de pensée notamment. Tous les Etats ont des modes d'expression de pensée qui s'alignent à l'idée de bon sens. Tous peuvent et ont le droit de contribuer à la construction de l'ordre juridique et politique international.

Cependant cette configuration de l'ordre international semble de plus en plus désuète. Dans la mesure où les asymétries internationales semblent avoir dénaturé l'idée de bon sens. Au lieu que la notion obéit à une définition universellement admise, elle est plutôt devenue un concept qui obéit à la rationalité des pays puissants. Comme l'a d'ailleurs constaté Jean de la Fontaine lorsqu'il a affirmé que « *la raison du plus est toujours la meilleure* ». ⁸

L'idée de bon sens finit ainsi par être biaisée, elle finit par avoir un autre sens, un sens qui s'inscrit en faux avec la conception originelle de la notion, un sens qui vient court-circuiter cette dernière en la dénaturant. L'objectif étant notamment celui de construire une hiérarchie des systèmes de valeurs, mais également celui de contrôler les évolutions géopolitiques contemporaines.

Ces logiques induisent très souvent l'agitation de la force, notamment les contraintes psychologiques et militaires, par les pays puissants pour légitimer un discours autour de l'idée de bon sens.

De même qu'elles semblent être de plus en plus contestées aujourd'hui par les pays « *faibles* ». Les contestations se traduisent aussi bien par la capacité de ces pays à s'opposer directement aux logiques de force portées par les hégémonies de la pensée, que par la capacité à s'opposer indirectement à ces dernières. ⁹

⁶ Article premier de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 1948.

⁷ Art.2 de la Charte des Nations-Unies, 1945.

⁸ Jean de LA FONTAINE, *Le loup et l'agneau*, Fable 10, livre 1, 1668.

⁹ Bertrand BADIE, *Les Hégémonies contestées*, Paris, Ed. Odile Jacob, 2019, 227 p.

Ces contestations qui révèlent en réalité les contradictions et les évolutions de l'ordre international invitent ainsi à se poser la question fondamentale de savoir comment les asymétries géopolitiques conditionnent l'idée de bon sens ? Autrement dit, quels sont les moyens utilisés par les hégémonies de la pensée pour faire accepter une certaine idée de bon sens dans les ordres politiques contemporains ?

En effet, dans une première hypothèse, l'on convient avec Jürgen HABERMAS¹⁰ dans le prolongement des défenseurs de l'école de Francfort, à savoir Théodore ADORNO et Max HORKHEIMER avec la dialectique de la raison¹¹, que la raison n'a de sens que le sens que lui donne l'objet.¹² Ce qui en l'occurrence signifierait que l'idée de bon sens n'a de sens que le sens que lui donnerait l'objet, l'objet étant notamment ici les acteurs les plus puissants. Ce qui va se traduire par la construction d'un discours singulier autour de la notion (I), lequel va être structuré (A) autour de la valorisation d'une raison autocentrée (1) et l'exclusion des raisons périphériques (2). L'enjeu est de construire une hégémonie de système de valeurs (1) pour mieux contrôler les évolutions géopolitiques contemporaines (2).

Dans une seconde hypothèse, il ne s'agit plus de voir comment à travers le discours l'on donne un contenu particulier à l'idée de bon sens, mais de voir de façon plus pratique, très proche de ce que des auteurs comme David LAPOUJADE ont appelé le pragmatisme,¹³ comment on accepte ou comment on fait accepter l'idée de bon sens. En effet, l'agitation de la force demeure l'un des moyens les plus souvent utilisés (II). Celle-ci se manifeste (A) très souvent de diverses manières (1) et poursuit plusieurs finalités (2), même si elle présente des limites ces dernières années (B). Des limites aussi bien objectives (1) que relatives (2).

I. La construction d'un discours singulier autour de l'idée de bon sens

Les dynamiques de notre temps, marquées notamment par les asymétries internationales, ont permis de se rendre compte de la construction d'un discours singulier autour de l'idée de bon sens. Car en effet, derrière la conception originelle de la notion, l'on a créé une autre conception qui finalement a fini par rendre l'idée de bon sens plurivoque ou difficile à saisir. Derrière la démarche, il y a certainement plusieurs fondements divers (A), tout comme il y a sûrement plusieurs enjeux (B).

¹⁰ Jürgen HABERMAS, *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Ed. Fayard, 1987, 480 p.

¹¹ ADORNO ET HORKHEIMER, *La dialectique de la raison*, Paris, Ed. Gallimard, 1974, 288 p.

¹² Ibidem.

¹³ David LAPOUJADE, *William James, empirisme et pragmatisme*, Paris, Puf, 1997.

A. Les fondements du discours

La singularité du discours autour de l'idée de bon sens se fonde sur diverses références. Ces références sont en effet le reflet des modes de pensées qui structurent certains ordres politiques et se traduisent par la mise en avant de la raison d'un espace géocentré (1) et l'exclusion de ce qu'il est convenu d'appeler ici les raisons périphériques (2).

1. La valorisation de la raison d'un espace géocentré

Quand on parle de valorisation de la raison d'un espace géocentré, cela sous-entend que l'idée de bon sens se fonde sur la raison d'une catégorie de pensée située dans le temps et dans l'espace. Autrement dit, que l'idée de bon sens a été présentée comme l'émanation certains peuples, notamment les peuples ayant réalisés les plus grandes conquêtes qui ont eu lieux au 19^e et 20^e siècle.

L'idée de bon sens, en ce sens, ne serait plus une vertu universelle, c'est-à-dire une capacité reconnue à tous, mais une capacité restreinte, observée dans certains milieux, notamment ceux qui ont été présentés comme étant le berceau de toutes les sciences, à savoir de la philosophie, les mathématiques, de la science politique ou le droit. L'illustre penseur qu'était Lévy BRULH pouvait d'ailleurs dire à ce titre que : « *La Grèce est proclamée terre natale de la raison, et donc aussi de la science et de la philosophie* ». ¹⁴

Le discours a fait l'objet de plusieurs controverses, notamment parce qu'il est réducteur. Des auteurs ont estimé que la raison ne saurait être le monopole d'une catégorie de pensée. C'est par exemple le cas de Descartes lorsqu'il dit que « *le bon sens est la chose du monde la mieux partagée* ». ¹⁵ Autrement dit, que toutes les catégories de pensées seraient au même diapason, aucune catégorie de pensée ne détient le monopole de la pensée, aucune n'a en principe le droit d'être soumise aux orientations données par une autre. Toutes les catégories de pensée, à travers leurs références, ont contribué à l'évolution de la science. Certains auteurs ont d'ailleurs prouvé que l'Afrique, qui a longtemps été considérée en marge des plus

¹⁴ Lévy BRULH, *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures*, Cité par Marcien TOWA, *Essai sur la problématique de la philosophie dans l'Afrique actuelle*, Yaoundé, Ed. Clé, 2012, p.10.

¹⁵ René DESCARTES, *Op.cit.*, p.6.

grandes créations, est la pionnière de ces dernières.¹⁶ Que d'autres espaces géographiques se sont inspirés de la science africaine pour participer à la construction de l'ordre mondial.¹⁷

A partir de cette hypothèse, il serait alors objectivement difficile de comprendre la géocentralisation de l'idée de raison. A moins de considérer l'idée comme une ruse, comme une manœuvre qui visait à préserver les asymétries internationales, parce qu'au lieu de reconnaître le principe de l'universalité de la raison pour donner un sens à l'idée de bon sens, l'on a limité celle-ci à des espaces géocentrés et exclut les autres catégories de pensée.

2. L'exclusion des raisons périphériques

L'exclusion des raisons périphériques apparaît comme la conséquence directe de la géocentralisation de la raison ou de ce qu'il a été convenu d'appeler le bon sens. Elle suppose que les raisons autocentrées ont rejeté les autres raisons, les raisons périphériques. L'argument repose sur l'incapacité de celles-ci à contribuer à l'évolution de l'ordre international. C'est ce que G. Gusdorf indique lorsqu'il affirme que les Êtres primitifs, « *pris dans l'univers mythique, tout comme l'animal se trouve désarmé et sans puissance pour s'y adapter* ». ¹⁸

Or en l'occurrence, des auteurs comme Cheikh ANTA DIOP, notamment dans l'ouvrage « *Nations nègres et culture : De l'antiquité nègre égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique noire d'aujourd'hui* »¹⁹, ont prouvé que l'Afrique a contribué en grande partie à la civilisation universelle.²⁰ Que l'on ne saurait en ce sens nier l'apport de l'Afrique à la civilisation universelle à moins de vouloir préserver les asymétries internationales.

Ce qui pourrait signifier que derrière l'exclusion des raisons périphériques, se trouvait un plan caché visant à préserver un ordre de puissance. Ces raisons demeuraient des obstacles, d'où la nécessité de les écarter et de ne les admettre que lorsqu'elles admettent les logiques de pensée autocentrées.

¹⁶ Cheikh ANTA DIOP, *Nations Nègres et Culture: De l'antiquité nègre égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique noire d'aujourd'hui*, Paris, Ed. Présence africaine (4e Ed.) 2000, 564 p.

¹⁷ Ibidem.

¹⁸ G. Gusdorf, *Vers une métaphysique*, Paris, Ed. TI, CDU, 1954, p.55.

¹⁹ Cheikh ANTA DIOP, Op.cit. 564 p.

²⁰ Ibidem.

B. Les enjeux du discours

Par enjeux du discours, il faut entendre les avantages à tirer ou pas de la construction du discours singulier autour de l'idée de bon sens. En effet, à la question de savoir les gains ou les pertes concernant la singularité du discours autour de l'idée de bon sens, il faut noter la volonté des auteurs de construire une hiérarchie de système de valeurs (1) et de contrôler les évolutions géopolitiques contemporaines (2).

1. La construction d'une hiérarchie de systèmes de valeurs

Le premier enjeu autour de la redéfinition de l'idée de bon sens demeure en effet la construction d'une hiérarchie de système de valeur, c'est-à-dire la classification des peuples en tenant compte notamment des critères d'évaluations tels que la culture, les traditions ou les usages.

La pratique demeure curieuse parce qu'elle s'inscrit en faux avec les principes et les valeurs qui structurent le droit international, à savoir le principe de l'égalité entre les peuples.²¹ Le principe qui veut qu'aucun peuple, aucune nation, aucune culture ne doit prétendre être supérieur à une autre.²²

Elle apparaît ainsi comme une démarche exceptionnelle. Car en effet, en ajoutant un contenu singulier à la notion l'on a déformé cette dernière en même temps que l'on a ignoré les principes qui structurent le droit international, à travers la classification des systèmes de valeurs. Les valeurs supérieures étant issues des espaces s'étant proclamés comme maîtres de la pensée et celles inférieures provenant des espaces où les peuples sont considérés comme étant intellectuellement immatures ou ayant une mentalité prélogique pour parler comme Lévy BRULH.²³

Fort de ce fait, la construction d'un système de hiérarchie de valeurs à travers l'interprétation singulière de l'idée de bon sens demeure en définitive inique compte tenu des logiques de dominations susévoquées, qui, elles-mêmes, recherchent la maîtrise ou le contrôle des évolutions géopolitiques contemporaines.

²¹ EKOMO Fabrice, *La souveraineté des Etats africains à l'épreuve des mutations de l'ordre juridique international*, Thèse de doctorat, Université Abdelmalek Essaadi, 2021, 374 p.

²² Voir article 2 Charte des Nations Unies, 1945.

²³ Lévy BRULH, *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures*, Cité par Marcien TOWA, Op.cit., p.9.

2. La maîtrise ou le contrôle des évolutions géopolitiques contemporaines

La maîtrise des évolutions géopolitiques contemporaines demeure le second enjeu qui structure le discours singulier véhiculé autour de l'idée de bon sens. Elle suppose que derrière le discours autour de l'idée de bon sens, la finalité recherchée par les acteurs est le contrôle des problématiques importantes de notre temps, à savoir les crises politiques, économiques et sécuritaires.

Le procédé pourrait être louable, parce qu'il se fonde en apparence sur la nécessité de répondre aux préoccupations de ce qu'il a été convenu d'appeler la communauté internationale.²⁴ Dans un de ses discours de 2017, le président François Hollande avait d'ailleurs affirmé à propos des pays africains que « *La France souhaite se rapprocher de l'Afrique pour l'aider à conjurer ces risques et dominer ces menaces* ». ²⁵ Cependant, les propos de l'ancien président ont fait l'objet de plusieurs controverses.

En effet, l'une des nombreuses controverses de l'assistance des grandes puissances en tête desquelles se trouve la France en Afrique demeure liée aux interventions subversives dans le continent. Par exemple, en 2013, la France a réaffirmé sa volonté de mettre fin au terrorisme au Mali.²⁶ Cette déclaration a incité l'ancienne puissance coloniale à opérer des interventions diverses dans la zone concernée. Cependant, derrière cette intervention, de nombreux observateurs ont noté l'altération des objectifs avoués par d'autres ambitions au service de la préservation des intérêts de l'ancienne puissance coloniale.²⁷

Il y a donc eu un double discours de la France qui en définitive est venu remettre en question la pertinence de l'idée de bon sens. Est-ce celui qui va dans le sens de la préservation des intérêts réels des peuples ou serait-ce un sens qui préserve les intérêts des acteurs les plus puissants ?

Si la réponse peut être relativisée, l'on retient ici que derrière le discours présenté officiellement comme étant vertueux, certains acteurs désirent simplement protéger leurs intérêts. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'on utilise souvent l'agitation de la force comme instrument de légitimation de leur discours.

²⁴ Le concept de communauté internationale est dans le cadre du présent article controversé, car il est difficile de comprendre le concept lorsqu'on sait en effet que, en se fondant sur un point de vue géopolitique, ladite communauté semble préserver les intérêts d'un groupe d'Etats puissants.

²⁵ Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur les relations franco-africaines dans les domaines militaires, économiques et environnementaux, à Paris le 6 décembre 2013.

²⁶ Jean Christophe NOTIN, *La guerre de la France au Mali*, Paris, Ed. Tallandier, 2014, 400 p.

²⁷Ibidem.

II. L'agitation de la force comme instrument de légitimation du discours

Il faut entendre par agitation de la force comme instrument de légitimation du discours, l'utilisation des moyens de pression pour valider ou faire valider un discours. En ce sens, l'utilisation de la force apparaît comme une technique qui échappe aux logiques du libre consentement ou de libre acceptation d'une idée ou d'un discours. C'est d'ailleurs à ce titre qu'elle est interdite par le droit international, notamment l'article 2 de la charte des Nations Unies. Elle se fonde sur l'utilisation des moyens de contraintes pour faire valider ou pas un discours (A). Quand bien même ces moyens présentent souvent des limites (B).

A. Les manifestations de la force

Par manifestation de la force, l'on veut dire que les logiques de force qui structurent les relations internationales se traduisent de plusieurs manières (1). Si l'une d'entre elles demeure le recours à la force armée, les autres apparaissent comme des moyens de pression idéologique.

En effet, la finalité recherchée ces pratiques (2) peut être la tentative de persuasion sur une réalité prétendue ou de celle de la dissuasion d'un acte avéré ou potentiellement avéré qui s'oppose à un discours prédéfini.

1. La pluralité des manifestations

Quoi qu'entendue de façon synthétique, la force peut se manifester de plusieurs façons dans les relations internationales. L'on peut distinguer les contraintes idéologiques des contraintes militaires.²⁸ Les contraintes idéologiques peuvent s'entendre comme une capacité, la capacité d'influencer, de persuader et de convaincre. Il en est ainsi lorsqu'un Etat impose une certaine orientation de l'ordre international ou lorsqu'il identifie un ennemi et solidarise l'opinion contre lui.²⁹ Quant aux contraintes militaires, il s'agit des moyens humains et matériels organisés dont dispose un Etat en vue d'exercer une pression active ou passive permanente.³⁰

Il faut rappeler que le recours à la force, quelles qu'en soient les modalités d'expressions, est en principe interdit dans les relations internationales. En effet, l'article 2 de la Charte des

²⁸ Serge SUR, *Relations Internationales*, Paris, Ed. Lextenso (5^e édition), 2009, p.251.

²⁹ Ibidem.

³⁰ Ibidem.

Nations Unies dispose que : « *Les membres de l'organisation s'abstiennent dans leurs relations de recourir à la menace ou à l'emploi de la force* ». ³¹

Dans le même sens, la Cour Internationale de Justice (CIJ) a considéré dans un avis que l'interdiction du recours à la force implique de ne pas reconnaître aux États « *un prétendu droit d'intervention qui n'est que la manifestation d'une politique de force, politique qui dans le passé a donné lieu aux abus les plus graves... Elle (l'intervention) serait, par la nature des choses, réservée aux États les plus puissants et pourrait facilement conduire à la perversion de l'administration de la justice elle-même* ». ³²

Il y a ainsi derrière la prohibition du recours à la force la volonté de préserver des valeurs nobles. Parmi lesquelles, le maintien de « *la paix et la sécurité internationale* ». ³³ C'est la raison pour laquelle lorsque ces valeurs sont menacées, l'ONU peut autoriser exceptionnellement le recours à la force dans le strict respect des obligations de la Charte. ³⁴

Cependant, les logiques de puissance qui structurent les relations internationales permettent de constater que ce droit fait l'objet de plusieurs controverses. L'une d'entre elles étant notamment liée au fait que certains acteurs de la société internationale s'octroient le droit de recourir à la force armée sur base des fondements peu pertinents, voire incertains. Cela semble être le cas des Etats-Unis dans le cadre notamment de l'intervention militaire qui a eu lieu en Irak en 2003.

En effet, suite aux attentats opérés aux Etats-Unis en 2001, le pays a fait de la lutte contre le terrorisme un axe majeur de sa politique intérieure et extérieure. C'est dans ce contexte que se situent les contradictions qui ont eu lieu entre les Etats-Unis et l'Irak. En effet, les Etats-Unis ont accusé l'Irak de nourrir des vellétés terroristes. Une déclaration de l'ancien président George W. Bush avait d'ailleurs soutenu dans ce sens que l'Irak produit des armes de destructions massives, que Saddam HUSSEIN finance des réseaux terroristes et opprime la population irakienne. ³⁵

³¹ Art. 2, Charte de l'ONU, 1945.

³² Cour Internationale de Justice (CIJ), *Affaire du détroit de Corfou*, du 9 avril 1949

³³ L'un des Buts de l'Organisation des Nations Unies demeure en effet le maintien de la paix et la sécurité internationale (voir Art. 1 de la Charte de l'ONU).

³⁴ Selon l'article 53 de la Charte de l'ONU : « *Le Conseil de Sécurité... peut entreprendre, au moyen de forces aériennes, navales ou terrestres, toute action qu'il juge nécessaire au maintien de la paix et la sécurité internationale* ». Mais il faudrait que les moyens de résolution pacifique des conflits prévus par l'article 41.

³⁵ Pierre SALIGNON, « *Guerre en Irak : les représentations humanitaires en question* », Revue Médecin du monde, n° 8, 2003, p.1.

Fort de ses accusations, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a adopté la Résolution 1441. Cette résolution a exigé la fourniture par l'Irak des informations concernant les accusations qui lui incombent. L'Irak a accepté la coopération totale avec l'ONU tout en soutenant ne pas détenir une arme de destruction massive, ne financer aucun réseau terroriste.³⁶ Les recherches menées par organes habilités n'ont abouti sur aucune preuve.³⁷ Cependant, les Etats-Unis sont intervenus en Irak.³⁸ Ils ont menacé la vie des civils, exécuté Saddam HUSSEIN et le pays a été dévasté.³⁹

Ces logiques ne semblent pas s'aligner au principe de non-recours à la force dans les relations internationales. Elles semblent au contraire permettre de constater que le droit international est mis à mal par certains acteurs puissants. Qui peuvent faire usage aussi bien de leurs éléments de puissance idéologiques que militaires pour préserver un ordre international singulier.

2. Les finalités recherchées

Plusieurs finalités peuvent être recherchées par les acteurs de la société internationale lorsqu'ils mettent en avant les logiques de force dans leurs différentes relations. Il peut très souvent s'agir de la persuasion lorsqu'il ne s'agit pas de la dissuasion.

La persuasion est l'action de convaincre ou d'être convaincue, c'est-à-dire l'action d'admettre, de valider ou d'obtenir la validation d'une idée sur la base notamment d'une argumentation préalable.⁴⁰ La persuasion en ce sens revêt une dimension réflexive et une dimension relative, notamment lorsque l'acte de persuasion s'adresse à un sujet externe.

La pratique se veut noble, notamment lorsqu'elle se fonde sur le respect des critères qu'il convient de qualifier d'objectifs, l'objectivité étant entendue ici comme la vérité, c'est-à-dire le bon sens. Elle est par contre controversée lorsqu'elle obéit à des logiques qui échappent à ces critères, lorsqu'elle se fonde sur des logiques de manipulations, c'est-à-dire la

³⁶ Gaëlle BRIGUET, « *Grands Etats européens dans la guerre d'Irak : raisons et justifications* », Institut européen de l'Université de Genève, 2005, p.15.

³⁷ Pierre SALIGNON, Op.cit. p.5.

³⁸ Gaëlle BRIGUET, Op.cit., p.51.

³⁹ Perspective monde, « *Exécution de l'ex-président irakien Saddam Hussein* », Disponible sur : <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve/760>, (Consulté le 10/05/2021).

⁴⁰ Il faut en effet faire ici la distinction entre la persuasion et la conviction. La persuasion insiste plus sur les éléments artificiels et apparait comme une forme de tromperie, alors que la conviction s'appuie sur des éléments un raisonnement logique et vrai. Jean-Philippe Catonné, « *L'art de la persuasion : débat entre Platon et les sophistes* », Revue perse, vol.26, 1998, pp.63-78.

déformation d'une information à travers l'ajout des filtres ou des commentaires de telle sorte à obtenir sa validation.⁴¹ C'est le cas de certaines informations qui visent la destruction, la diabolisation ou le mépris d'une figure politique⁴² parce qu'on veut apparaître comme étant légitime pour intervenir partout dans le monde en brandissant le discours du maintien de la paix et la sécurité internationale⁴³, alors qu'il s'agit en réalité de préserver les asymétries géopolitiques.⁴⁴ L'illustration parfaite de cette situation demeure le cas de l'Irak analysé plus haut, d'autant plus que la figure du souverain Saddam HUSSEIN a été diabolisée sans fondements certains en vue d'intervenir dans le pays.

A la différence de la persuasion qui implique l'acceptation d'une idée comme étant vraie, la dissuasion dans les relations internationales se veut être l'acte par lequel un Etat induit un autre Etats à changer d'avis ou de point de vue. Autrement dit, c'est une sorte d'intimidation par lequel un Etat prévient à un autre Etats les risques à encourir en cas de prise d'une décision contraire à ce qu'il a inscrit dans le l'idée de bon sens. L'intimidation ainsi définie peut se traduire par la mise en avant de plusieurs instruments de puissances tels que la puissance militaire.

Il faut dire que la pratique peut être tolérée en droit international lorsque la paix et la sécurité internationale sont menacées. Dans ce sens, l'article 41 de la Charte de l'ONU prévoit que « *le Conseil de Sécurité... peut entreprendre, au moyen des forces aériennes, navales ou terrestres, toute action qu'il juge nécessaire au maintien ou au rétablissement de la paix et la sécurité internationale* ». ⁴⁵ Cependant, l'usage de cette pratique a fait l'objet de nombreuses controverses ces dernières années. L'une des controverses demeure liée à la difficile harmonisation des rapports entre les objectifs de maintiens de la paix et les sécurités internationales et les enjeux de pouvoir ou de puissance. Les logiques qui ont structuré la crise ivoirienne de 2011 rendent compte de cet état de fait.

En effet, à l'issue du processus électoral en Côte d'Ivoire en 2011, la « *Communauté internationale* » a déclaré le Candidat Alassane OUATARA comme le président du pays alors même que les résultats du pays avaient été en faveur du président Laurent BAGBO. Le refus

⁴¹ Noam CHOMSKY, *La fabrication du consentement : de la propagande médiatique en démocratie*, Paris, Ed. Agone, 2008, 672 p.

⁴² Ibidem.

⁴³ CHOMSKY Noam, *L'Occident terroriste. D'Hiroshima à la guerre des drones*, Paris, Ed. Ecosociété, 2015, 174 p.

⁴⁴ Noam CHOMSKY, *Les dessous de la politique de l'oncle Sam*, Canada, Ed. Ecosociété, 1996, 127 p.

⁴⁵ Art.42 Charte de l'ONU, 1945.

de ce dernier de céder le pouvoir a incité cette communauté à déployer un contingent militaire dans le pays. L'intervention a permis de neutraliser le président BAGBO et certains civils et la présidence a été cédée à Alassane OUATARA.⁴⁶

L'intervention de la « *Communauté internationale* » dans le processus électoral en Côte d'Ivoire tel qu'il a été mené peut ainsi induire la question de savoir quelle est la place de l'autonomie constitutionnelle dans la dynamique notamment de l'organisation des élections ? Celle-ci doit-elle primer sur les exigences d'ordre international ou est-ce le contraire ?

Si en effet, le droit des peuples à l'autodétermination met en avant le principe de l'autonomie constitutionnelle. Et que par conséquent, la présidence revenait à BAGBO, les hégémonies de la pensée se sont évertuées à céder celle-ci à Alassane OUATARA. Cela démontre bien que le droit international peut être méprisé par certains acteurs et n'a ainsi de sens que le sens que leur donnent ces derniers. Ce qui va faire émerger des revendications diverses, parfois latentes, parfois pas, qui d'une certaine façon peuvent démontrer que l'utilisation de la force dans les relations internationales présente des limites.

A. Les limites de la force

Quand on parle des limites de la force, cela veut simplement dire que la force à elle seule ne peut suffire pour imposer une certaine idée de bon sens, parce que les acteurs disposent souvent d'une marge de liberté qui les pousse à se soumettre ou pas. C'est la raison pour laquelle il est possible de parler des limites objectives (1) et celles considérées comme étant relatives (2).

1. Les limites objectives

L'on entend par limites objectives, celles qui permettent de se rendre compte de ce que certains Etats s'opposent systématiquement aux logiques de la force qui structurent la vie internationale. Autrement dit, c'est celles qui montrent que certains Etats peuvent catégoriquement refuser de se soumettre aux logiques de contraintes portées par les hégémonies de la pensée. En ce sens, il y a dans l'idée de limites objectives, un éveil de conscience, l'éveil du surhomme au sens Nietzscheien⁴⁷ qui vient pour redéfinir le rapport à ce

⁴⁶ Parfait YAOSSEH., *La régulation des conflits en Afrique à l'épreuve des défis sécuritaires et des enjeux géostratégiques*, Thèse de droit, FSJEST, 2019, p. 104.

⁴⁷ F. NIETZSCHE, *Le surhomme*, Paris, Ed.Book on demand, 2014, 172 p.

qu'il a été convenu d'appeler le bon sens.⁴⁸ Ce qui en effet a été constaté dans un certain nombre de pays.

En Iran par exemple. Lorsque le pays a été soumis aux sanctions économiques prises par les États-Unis, après leur retrait de l'accord international sur le nucléaire iranien en 2018, le président iranien a annoncé la création d'un « *budget de résistance et de persévérance* ». ⁴⁹ Le budget avait pour but d'annoncer au monde que « *malgré les sanctions, le gouvernement sera en mesure de gérer le pays, particulièrement dans le domaine du pétrole* ». ⁵⁰

Le budget créé par le président iranien traduit à cet égard l'idée de résistance aux asymétries internationales, parce qu'à travers celui-ci l'on a refusé de se soumettre aux logiques des États-Unis. Il justifie par la même occasion cette idée de limites objective, car il s'agit de s'opposer aux asymétries internationales, de s'affirmer, au-delà et par-delà les représailles. Si comme nous venons de le voir, cette volonté a été ferme dans certains pays, elle ne l'a pas toujours été partout. D'où l'idée de limites relatives.

2. Les limites relatives

A la différence des limites objectives qui s'entendent comme la rupture systématique ou radicale d'avec les asymétries internationales, les limites relatives apparaissent souples ou relatives par rapport aux logiques asymétriques qui structurent l'idée de bon sens. En d'autres termes, à travers elles l'on peut voir que certains Etats peuvent se soumettre, mais une soumission stratégique aux logiques de puissances qui structurent l'ordre international. Cette soumission peut en effet se justifier par la préservation d'un certain nombre d'intérêts, ainsi que l'admet la théorie réaliste des relations internationales.⁵¹

Dans un ouvrage intitulé « *Quand le Sud réinvente le monde* »⁵², Bertrand BADIE semble défendre cette idée. L'auteur retrace en effet l'évolution géopolitique des pays du sud dans leur rapport « *aux grandes puissances* ». ⁵³ Si ce rapport a toujours été orienté selon la vision d'un groupe d'Etats puissants, l'on peut observer aujourd'hui des balbutiements d'une

⁴⁸ Il s'agit de remettre en cause la capacité de critiquer les logiques asymétriques internationales.

⁴⁹ Le Monde, « *Face aux sanctions américaines, le président iranien présente un budget de "résistance"* », Disponible sur : https://www.lemonde.fr/international/article/2019/12/08/face-aux-sanctions-americaines-le-president-iranien-presente-un-budget-de-resistance_6022090_3210.html. (Consulté le 13 février 202).

⁵⁰ Ibidem.

⁵¹ Dario BATTISTELLA, *Théorie des relations internationales*, Paris, Presse de Science po (4 Ed.), 2012, p.128.

⁵² Bertrand BADIE, « *Quand le sud réinvente le monde. Essai sur la puissance de la faiblesse* », Paris, Ed. La découverte, 2018, 250 p.

⁵³ Ibidem.

redéfinition des rapports de force internationaux à partir des pays du Sud, laquelle redéfinition se traduit notamment par la redéfinition des stratégies de gouvernance des pays du Sud.⁵⁴

L'écho est fort, la subordination persiste, mais la redéfinition des rapports internationaux est observable. Ce qui en définitive explique l'idée de limites relative, car en effet il y a soumission des pays du Sud, mais une soumission stratégique ou relative des logiques asymétriques qui structurent l'idée de bon sens.

Conclusion

En définitive, le présent travail s'est donné pour ambition de savoir comment les asymétries géopolitiques conditionnent l'idée de bon sens. Les réflexions qui ont été menées au cours de la recherche ont permis de retenir deux hypothèses, la première étant celle de la construction d'un discours singulier donnant sens, consistance et pertinence à l'idée de bon sens. La seconde hypothèse se cristallise autour de l'agitation de la force comme instrument de légitimation de l'idée de bon sens.

Dans la première hypothèse, les asymétries géopolitiques ont conditionné l'idée de bon sens à travers la construction d'un discours singulier autour de la notion. En effet, ce discours été fondé sur des références elle-même controversées. Il s'agit notamment de la valorisation de la raison d'un espace géocentré et l'exclusion des raisons périphériques.

Dans le premier cas de figure, l'on a en effet opéré une sorte de Marketing intellectuel de certains peuples en les présentant comme les fondateurs de la science et les auteurs de toutes les grandes découvertes qui ont lieu notamment dans la Grèce antique au 18^e siècle, dit siècle des Lumières.

Dans le deuxième cas de figure, les raisons périphériques ont été exclues dans la liste des auteurs des fondateurs de la science et des auteurs des grandes découvertes. D'aucuns ont même considéré certaines de ces raisons comme étant prélogiques pour bien traduire l'incapacité de ces derniers à découvrir et contribuer à l'évolution de la science.

Ce postulat a fait l'objet de controverses, dans la mesure où il s'inscrit en faux avec les principes et les valeurs qui semblent être au fondement de l'ordre international, à savoir l'universalisme de la pensée ou la raison. En cela le discours qui a été construit autour de l'idée de bon sens est apparu comme une exception. Une exception derrière laquelle, si l'on

⁵⁴ Bertrand BADIE, *Les hégémonies contestées*, Op.cit.

croit à ce que certains disent⁵⁵, certains peuples se donnaient en réalité pour objectif de construire une hiérarchie des systèmes de valeurs, c'est-à-dire une classification verticale des peuples ou des valeurs entre les peuples et le contrôle des évolutions géopolitiques contemporaines (notamment les crises politiques, économiques et sécuritaires).

Ces idéologies et ces enjeux ont très souvent fait l'objet de disputes, notamment lorsque les acteurs les plus avisés ont tenu compte des logiques inavouées qui sous-tendent la notion. C'est la raison pour laquelle, la seconde hypothèse de ce travail s'est intéressée aux stratégies par lesquelles les hégémonies de la pensée légitiment leur discours. En effet, la force apparaît comme l'instrument le plus souvent usuel.

La force comme instrument de légitimation d'un discours autour de l'idée de bon sens peut se manifester de plusieurs façons.⁵⁶ L'on s'est particulièrement intéressé à l'influence psychologique et l'utilisation des moyens militaires. Les deux mécanismes se donnent pour l'objectif de persuader ou dissuader un Etat. Toutefois, ils présentent souvent des limites qui, lorsqu'elles ne se traduisent pas par le refus catégorique des contres raisons discursives de se soumettre aux solutions asymétriques, se traduisent par un refus stratégique de se soumettre à ces dernières, c'est-à-dire le fait de donner une impression illusoire de se soumettre.

L'ensemble de ses logiques induisent en définitive à considérer qu'un discours sur l'idée de bon sens a certes été longtemps au service des asymétries géopolitiques internationales, mais les dynamiques géopolitiques contemporaines marquées par des revendications diverses et variées tendent à permettre la redéfinition des rapports de forces entre les acteurs de la vie internationale.⁵⁷

⁵⁵ Interview accordée par le Professeur Stéphane MONNEY MOUANDJO.

⁵⁶ Nicolas MACHIAVEL, *Le prince*, Paris, Mille et une nuits, 1999, 165 p.

⁵⁷ Ibidem.

Bibliographie :

ADORNO ET HORKHEIMER, *La dialectique de la raison*, Paris, Ed. Gallimard, 1974, 288 p.

ANTA DIOP Cheikh, *Nations Nègres et Culture: De l'antiquité nègre égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique noire d'aujourd'hui*, Paris, Ed. Présence africaine (4e Ed.) 2000, 564 p.

BATTISTELLA Dario, *Théorie des relations internationales*, Paris, Presse de Science po (4 Ed.), 2012, 751 p.

BADIE Bertrand, *Quand le sud réinvente le monde. Essai sur la puissance de la faiblesse*, Paris, Ed. La découverte, 2018, 250 p.

BADIE Bertrand, *Les Hégémonies contestées*, Paris, Ed. Odile Jacob, 2019, 227 p.

BERGSON H., *Le bon sens et les études classiques*, *Mélange*, Ed. De l'Epervier, Clermont-Ferrand, 1947, 74 p.

BRIGUET Gaëlle, « *Grands Etats européens dans la guerre d'Irak : raisons et justifications* », Institut européen de l'Université de Genève, 2005, 96 p.

BRULH Lévy, *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures*, Paris, Ed. Felix Alcan, 1910, 471p.

CHOMSKY Noam, *La fabrication du consentement : de la propagande médiatique en démocratie*, Paris, Ed. Agone, 2008, 672 p.

CHOMSKY Noam, *L'Occident terroriste. D'Hiroshima à la guerre des drones*, Paris, Ed. Ecosociété, 2015, 174 p.

CHOMSKY Noam, *Les dessous de la politique de l'oncle Sam*, Canada, Ed. Ecosociété, 1996, 127 p.

Déclaration de M. François HOLLANDE, sur les relations franco-africaines dans les domaines militaires, économiques et environnementaux, Paris le 6 décembre 2013.

DE LA FONTAINE Jean, *Le loup et l'agneau*, Fable 10, 1668, livre 1.

DESCARTES René, *Discours de la méthode*, Les Échos du Maquis, 2011, 232 p.

EKOMO Fabrice, *La souveraineté des Etats africains à l'épreuve des mutations de l'ordre juridique international*, Thèse de doctorat, Université Abdelmalek Essaadi, 2021, 374 p.

Charte des Nations Unies, 1945.

GUSDORF G., *Vers une métaphysique*, Paris, Ed. TI, CDU, 1954, 326 p.

HABERMAS Jürgen, *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Ed. Fayard, 1987, 480 p.

KANT Emmanuel, *Critique de la Raison pure*, Paris, Ed. Flammarion (3^e édition), 2006, 766 p.

LAPOUJADE (David), *William James, empirisme et pragmatisme*, Paris, Puf, 1997, 160 p.

Le Monde, « *Face aux sanctions américaines, le président iranien présente un budget de résistance* », Disponible sur : https://www.lemonde.fr/international/article/2019/12/08/face-aux-sanctions-americaines-le-president-iranien-presente-un-budget-de-resistance_6022090_3210.html. (Consulté le 13 février 202).

MACHIAVEL Nicolas, *Le prince*, Paris, Mille et une nuits, 1999, 165 p.

MONNEY MOUANDJO Stéphane, *Les institutions internationales, les pays du sud et la démocratie*, Journal de Tanger, 2013, 562 p.

NIETZSCHE F., *Le surhomme*, Paris, Ed. Book on demand, 2014, 172p.

NOTIN Jean Christophe, *La guerre de la France au Mali*, Paris, Ed. Tallandier, 2014, 400p.

TOWA Marcien, *Essai sur la problématique de la philosophie dans l'Afrique actuelle*, Yaoundé, Ed. Clé, 2012, 83 p.

Perspective monde, « *Exécution de l'ex-président irakien Saddam Hussein* », Disponible sur : <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve/760>, (Consulté le 10/05/2021).

SALIGNON Pierre, « *Guerre en Irak : les représentations humanitaires en question* », Revue Médecin du monde, n° 8, 2003, 14 p.

SUR Serge, *Relations Internationales*, Paris, Ed. Lextenso (5^e édition), 2009, p.592p.

YAOSSEH Parfait, *La régulation des conflits en Afrique à l'épreuve des défis sécuritaires et des enjeux géostratégiques*, Thèse de droit, FSJEST, 2019, 368 p.

ZOULIM Clarisse, « *La notion de bon sens dans la philosophie d'Henri Bergson* », Philonsorbonne [Online], 6 | 2012, Online since 4 February 2013, connection on 26 January 2021. URL: <http://journals.openedition.org/philonsorbonne/394>.